

AXIOME SUD

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

AU CAPITAL DE 540 000 EUROS

**SIÈGE SOCIAL : 521 RUE GEORGES MÉLIES @7 CENTER - IMMEUBLE L'ALTIS BÂTIMENT G
34000 MONTPELLIER**

798 681 342 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

➤ **MONSIEUR FRÉDÉRIC CARROBE**, demeurant au 80 Rue de Toscane 34970 LATTES,

Gérant, associé unique et propriétaire de la totalité des 5 383 parts de la société SARL AXIOME SUD désignée ci-dessus,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un Commissaire à la transformation ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, envisageant la transformation de la Société en société par actions simplifiée, décide conformément aux dispositions des articles L. 224-3 et L.223-43 du Code de commerce, de désigner :

LA SOCIÉTÉ BMA AUDIT,

Représentée par Monsieur Eddy VERDEAUX,

Domiciliée au 695 avenue Robert MALTHUS

34470 PEROLS

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce,

en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'établir un rapport unique sur :

- la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, qui devront être appréciés sous sa responsabilité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce,
- la situation de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R. 224-3 alinéa 2 du Code de commerce, ce rapport devra être tenu au siège social à la disposition de l'associé unique au moins huit jours avant la date de ses décisions relatives à la transformation de la Société.

En outre, conformément aux dispositions de l'article R. 123-105 alinéa 3 du Code de commerce, ce rapport devra également être déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER au moins huit jours avant la date desdites décisions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et qui sera consigné sur le registre de ses décisions.

Signé électroniquement,
Le 11 mai 2026.

DocuSigned by:
 Frédéric CARROBE
97DFDDEA75F1454...

MONSIEUR FRÉDÉRIC CARROBE